



Commune de FEUCHEROLLES



# LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet de modification simplifiée n° 3

## 1. PIÈCES ADMINISTRATIVES

Dossier mis à la disposition du public

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014 modifié par délibération en date du 31 mai 2016 et modifié par délibération en date du 13 décembre 2016 et mis à jour par arrêté en date du 8 septembre 2017



## COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL  
24 SEPTEMBRE 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES YVELINES

### NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt septembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire

### Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Katrin, LEPAGE Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, TOURET Annie, CHARIL Josette, de FRAITEUR Margaret, FREMIN Michel, DELAMAIRE Michel, LE GALL Caroline, BRASSEUR Martine, CALS Stéphanie, TAZE-BERNARD Luc, MAYSOUNABE Nathalie, LEDIEU Marie-Claude, DEPIERRE Marianne, FEUVRIER André, formant la majorité des membres en exercice,

### Absents ayant donné pouvoir :

CLOUZEAU Patrick à LOISEL Patrick  
de POMMERY Etienne à MOIOLI Jean-Baptiste  
LEMAITRE Bernard à LEPAGE Martine  
ZSCHUNKE Susanne à FREMIN Michel  
SABBAGH Flora à DELAMAIRE Michel  
GIEN Michel à VARILLON Katrin

Madame Caroline LE GALL est désignée secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### ARTICLES L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 ET L123-1-11 DU CODE DE L'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 12 novembre 2014 puis modifié les 16 décembre 2015 et 31 mai 2016.

La procédure de modification simplifiée peut être mise en œuvre dans le cas d'une rectification d'une erreur matérielle (Art. L123-13-3) du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée présenté ce soir est la conséquence d'un jugement du Tribunal administratif de Versailles suite à un recours engagé par M. GALLOT à propos de la parcelle AA372.

Le dossier de modification n°3 du PLU sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de Feucherolles entre le 15 octobre 2018 et le 14 novembre 2018 inclus pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

- les lundi-mardi-mercredi- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi de 14h à 17h
- les samedis 20 octobre 2018 et 10 novembre 2018 de 9h à 12h.



Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune : [www.feucherolles.fr](http://www.feucherolles.fr) pendant la même période.

- Un registre sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.
- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

Cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- d' **ENGAGER** la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

- d' **AUTORISER** le Maire à signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU

- de **DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

*Certifié exécutoire par transmission  
en sous-préfecture  
et publication le même jour*

**Patrick LOISEL**  
**Maire de Feucherolles**





**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Formalités



35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<http://www.medialex.fr>

De la part de : CELINE CHAUVIN

DESTINATAIRE : COMMUNE DE FEUCHEROLLES  
MAIRIE

Date et heure d'envoi : 28/09/2018 16:54:06

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : 71874603

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'Incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU N°3  
COMMUNE DE FEUCHEROLLES**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

LE PARISIEN

YVELINES

Le 03/10/2018

Olivier COLIN  
Directeur

*Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.*



# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

@le\_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 01 (C) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

## Marchés 90 000 Euros



Des officiels de l'organisme

## DE SARCELLES.

Annie PERONNET,  
Résistance 95200 Sarcelles  
Tél : 01-34-38-27-88  
Télé : 01-34-38-20-36  
Commande publique@sarcelles.fr  
Internet : http://www.sarcelles.fr/  
Internet du profil d'acheteur :  
http://www.sarcelles.fr/  
Objet : Location/maintenance  
des bornes à eau branchées sur le ré-  
seau d'eau pour divers sites

Principales : Refus des  
travaux ou délai d'exécution : 24  
jours à compter de la notification du

Essentiels de financement et  
de références aux textes  
réglementaires : Mandat administra-  
tif communal  
Tribution : Offre économique-  
avantageuse appréciée en fonc-  
tion des énoncés ci-dessous avec  
la notation  
stations (montant global et fait de déplacement) : 60% ;  
niveau au vu de la note métho-  
dologique : 0% ;  
intervention en cas de panne : 10% ;  
entretien : 10% ;  
éducation : procédure adaptée.  
Réception des offres :  
du 01/10/2018 à 12:00  
Date de validité des offres : 90  
jours à compter de la date limite de récep-  
tion.

Le présent avis est la publica-  
tion de l'avis de mise en concurrence  
pour la fourniture de renseignements  
techniques peuvent être obtenus :  
M. le Maire de la Commune de France 95200 Sarcelles,  
1132, courriel : commande-pu-  
bl@sa-marchespublics.com/.

## Enquête publique

## COMMUNE DE SARTROUVILLE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE  
MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME (PLU)

Le 24 septembre 2018,  
M. le Maire de Sartrouville a ordonné  
l'ouverture de l'enquête publique sur le  
projet de modification n°7 du PLU de la  
commune de Sartrouville dont les caractéristiques  
sont les suivantes :

Le règlement afin de concilier  
les objectifs de la loi pour « l'accès au  
logement et le développement équilibré et  
solidaire du territoire communal,

est accompagné d'un cahier de recom-

mander par rapport aux voies et limites  
séparatives, les places de stationnement,  
etc.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre BELLEC a  
été désigné en qualité de commissaire-  
enquêteur par décision du 12 septembre 2018  
de la Présidente du Tribunal administratif de  
Versailles.

L'enquête se déroulera au Centre Technique  
Municipal de Sartrouville, à la Direction de  
l'Aménagement Urbain et de l'Attractivité  
Commerciale, du 22 octobre 2018 au 23  
novembre 2018 inclus aux jours et heures  
suivants : - lundi, mercredi, jeudi de 8H30 à  
12H et de 13H30 à 17H15 ; - vendredi de  
8H30 à 12H et de 13H30 à 17H ; - mardi de  
8H30 à 12H et de 13H30 à 18H30.

Chacun pourra prendre connaissance du do-  
ssier et,

- soit consigner ses observations sur le re-  
gistre d'enquête prévu à cet effet,

- soit les adresser par écrit à Monsieur le  
commissaire-enquêteur, Enquête sur le pro-  
jet de modification du PLU n°7 du PLU, HOTEL  
DE VILLE (BP n°275) - 78506 SARTROUVILLE  
CEDEX.

- soit par internet : enqueteublique-plu@  
ville-sartrouville.fr mailto:enqueteublique-  
plu@ville-sartrouville.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la  
disposition du public lors de ses perman-  
ences au Centre Technique Municipal aux  
dates suivantes :

- Lundi 22 octobre 2018 de 14H à 17H,  
- Mercredi 07 novembre 2018 de 14H à 17H,  
- Jeudi 15 novembre 2018 de 9H à 12H,  
- Vendredi 23 novembre 2018 de 13h30 à  
16h30, dernier jour de l'enquête.

Les informations peuvent être obtenues ap-  
rès de la personne responsable du projet,  
Monsieur Bourg, directeur de l'aména-  
gement urbain et de l'attractivité commerciale  
de la Ville de Sartrouville, (tel : 01 30 86 39  
30) - Centre Technique Municipal C 90, rue  
de la Garenne 78500 SARTROUVILLE.

Toute personne peut à sa demande et à ses  
frais, obtenir communication du dossier d'en-  
quête publique. Les pièces du dossier sont  
également consultables sur le site internet  
de la ville : http://www.sartrouville.fr.

Le rapport et les conclusions du  
Commissaire-enquêteur, transmis à M. le  
Maire de Sartrouville, dans un délai de 30  
jours maximum à l'expiration de l'enquête,  
seront tenus à la disposition du public. Les  
personnes intéressées pourront en obtenir  
communication.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil  
municipal sera compétent pour approuver  
le projet de modification n°7 du PLU de  
Sartrouville.

MODIFICATION N 3 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME (PLU)

## COMMUNE DE FOURQUEUX

Par arrêté N 268-18 en date du 29 août  
2018, Monsieur le Maire de Fourqueux a or-  
donné l'ouverture de l'enquête publique sur  
la modification N 3 du Plan Local d'Urbanis-  
me (PLU), portant principalement sur la  
modification du zonage et du règlement  
afin de permettre la réalisation de nouveaux  
programmes de logements notamment de  
logements sociaux, de procéder à des ajus-  
tements mineurs du règlement et du plan  
de zonage pour prendre en compte des pro-  
jets et pour préciser les règles ou faciliter  
leur application, ainsi que divers ajustements  
et mises à jour réglementaires.  
Cette enquête est un préalable à l'approba-  
tion de la modification N 3 par le Conseil

le dossier peuvent être demandées par cour-  
riel à :  
Enquete-publique.plu@ville-fourqueux.fr .  
Le commissaire enquêteur sera présent en  
Mairie

pour recevoir les observations du public, les  
jours et heures suivants :

- le Mardi 2 octobre 2018 de 9 heures 30  
à 12 heures  
- le Samedi 6 octobre 2018 de 9 heures 30  
à 12 heures  
- le Mardi 16 octobre 2018 de 15 heures  
à 17 heures.

Son rapport et ses conclusions seront  
transmis au Maire dans le délai d'un mois à  
compter de la date de clôture de l'enquête  
publique et tenus à disposition du public 15  
jours plus tard.

Édité le 29/08/2018 à 14:25:22

Le public pourra consulter le rapport et les  
conclusions du commissaire enquêteur au-  
près du service urbanisme de la Mairie de  
Fourqueux aux jours et heures habituels  
d'ouverture pendant un an à compter  
de la date de clôture de l'enquête.

## Avis divers

## COMMUNE DE FEUCHEROLLES

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME N3

Le public est informé que par délibération  
du 24 Septembre 2018, le conseil municipal  
a prescrit une modification simplifiée du  
PLU n°3. Le projet de modification, l'exposé  
de ses motifs ainsi qu'un registre destiné  
aux observations du public seront mis à sa  
disposition en Mairie de Feucherolles entre  
le 15 Octobre et le 14 Novembre 2018  
inclus, pendant les heures habituelles d'ou-  
verture de la Mairie soit du lundi au mercredi  
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,  
le jeudi de 14h00 à 17h00, le vendredi de  
09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les  
samedis 20 octobre 2018 et 10 novembre  
2018 de 9h00 à 12h00 ainsi que sur le site  
internet de la commune : www.feucherolles.  
fr pendant la même période. Le présent avis  
sera affiché en Mairie pendant toute la du-  
rée de mise à disposition.

Le Maire  
P. LOISEL

AVIS DE PUBLICATION

## COMMUNE DE DAVRON

(78810)  
INSTALLATION DU DROIT DE  
PREEMPTION URBAIN RENFORCE

AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 24 septembre 2018, le  
conseil municipal a approuvé l'instauration  
du droit de préemption urbain renforcé sur  
la commune de Davron.  
La délibération du conseil municipal est  
consultable en mairie de DAVRON, ainsi qu'en  
Sous-Préfecture de Saint Germain en laye  
aux jours et heures ouvrables habituelles.

Des experts

## Constitution de société

Par acte SSP en date du 25/09/2018, il a  
été constituée une société présentant les car-  
actéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

JB

Forme : SCI  
Capital : 500 euros  
Siège Social : 3ter avenue Rembrandt,  
78500 Sartrouville  
Durée : 99 ans  
Objet social :  
L'acquisition, construction, location  
Gérant : M JUBEA Ion, 3 ter avenue  
Rembrandt 78500 Sartrouville  
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 26/09/2018, il a  
été constituée une société présentant les car-  
actéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

ENESKA

Forme : SASU  
Capital : 1000 Euros  
Siège Social : 2 bis route de Chaufour,  
78270 Cravent  
Durée : 99 ans  
Objet social : Prestation de conseil, de ser-  
vice, d'ingénierie et de formation principa-  
lement dans le secteur de l'informatique  
Président : M. Vincent Couvreur demeurant  
: 2 bis route de Chaufour, 78270 Cravent  
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

## Divers société

## B&B AUTO

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 4, Allée de la Tournelle  
78540 VERNUILLET  
RCS N : 839172210 de VERSAILLES

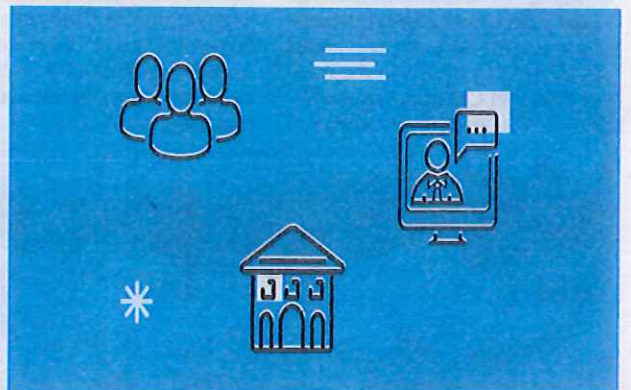
L'AGE du 20 septembre 2018 a décidé de  
transférer le siège social au 1609, Route de  
Quarante Sous, 78630 ORGEVAL à com-  
pter du 20 septembre 2018.  
En conséquence, elle sera immatriculée au  
RCS de VERSAILLES.  
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

## LES CHARMIES

SCI au capital de 19818,37 euros  
Siège social : 29 rue du Maréchal Foch  
78000 VERSAILLES  
RCS N : 440187037 de VERSAILLES

Suivant la délibération de l'AGE en date du  
30/09/2018  
Les associés après avoir entendu le rapport  
du liquidateur, ont approuvé les comptes de  
liquidation, ont donné quitus au liquidateur  
et l'ont déchargé de son mandat, puis ont  
prononcé la clôture des opérations de li-  
quidation au 30/09/2018.  
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.



Collectivités territoriales,  
optimisez  
votre communication

Publiez vos annonces de délégation de  
service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur